



République Islamique de Mauritanie

Commission Européenne

Promotion du rôle et renforcement des capacités des ANE dans les Communes rurales du Hodh el Chargui.

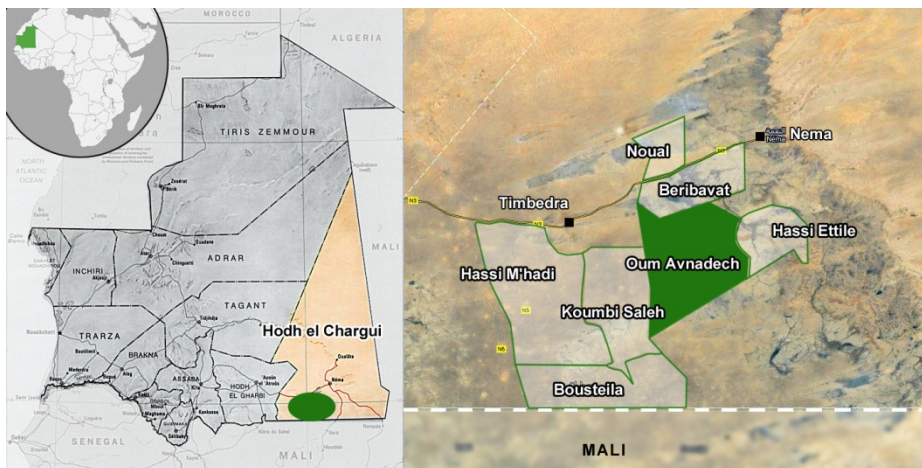
Le projet

L'Action, visant au renforcement des capacités des élus et de la société civile dans 7 communes rurales du Hodh el Chargui, est démarrée en 2010 en partenariat avec l'ONG locale **Terre Solidaire Mauritanie** et les associations **AGIRabcd** et **GRDR**.

Le projet repose sur le postulat que le développement durable est essentiellement garanti par une réelle application de la décentralisation et par l'implication de la société civile.

Issus d'une participation effective des différents acteurs locaux (jeunes, femmes, notables, élus...), les PDC constituent la base des réflexions et de la choix des actions de développement à réaliser dès que les ressources seront disponibles.

Chef de file:
Terre Solidali



Oum Avnadech

Wilaya du Hodh el Chargui

Moughataa de Néma

Commune rurale de Oum Avnadesh

La commune de Oum Avnadesh est reliée à la ville de Nema par une piste non aménagée longue de 90 km. Elle s'étend sur une superficie estimée à 3750 km² et constitue la seconde commune du point de vue superficie de la région. Elle est aussi l'une des communes les plus peuplées et compte 125 villages, avec une population globale de 17.982 hab.

L'étymologie du nom du chef lieu (date de création 1945) viendrait du mot "vneidech" ou "vandeck" par lequel la communauté peut désigner la hutte traditionnelle construite en branchages d'arbre et de paille ; il semblerait donc que les premiers habitants de la commune ont été des groupes de nomades négro africains de l'ethnie peul.

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) DE OUM AVNADESH

La vocation dominante de la Commune :

La population de la commune d'Oum Avnadesh est essentiellement composée de tribus arabo-berbères. La commune compte **3120 familles** dont **2722 actives** (soit 87,24%) réparties comme suit :

- **456 ménages d'éleveurs** (16% de la population active),
- **1880 ménages de cultivateurs** (70% des ménages actifs),
- **226 ménages de commerçants** (7,1 % des actifs),
- **160 ménages** pratiquant d'autres activités économiques diverses (6% des ménages actifs).



La réalisation de premier plan quinquennal nécessitera une enveloppe financière d'un montant global de quatre cent vingt deux million d'ouguiyas (422.000.000 UM) que la Commune d'Oum Avnadesh cherche à mobiliser grâce à l'aide des partenaires au développement, à savoir le Gouvernement mauritanien, les Organisations nationales et internationales et les différents bailleurs de fonds intervenant dans le développement économique et social.

Les domaines prioritaires sont :

- L'éducation
- La santé
- L'accès à l'eau potable (l'hydraulique)
- Le développement rural et le développement urbain.

Les axes stratégiques sont :

- L'accélération de la croissance économique et sa stabilisation
- L'encrage de la croissance dans la sphère économique du Pays
- Le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base
- L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités

L'éducation : intégrer la construction et l'équipement des écoles ; ouverture de salles d'alphabétisation pour les adultes.

La santé : assurer la présence de postes de santé, des dispensaires et des centres de protection maternelle et infantile (PMI) aussi que des centres de nutrition.

L'accès à l'eau potable (l'hydraulique) : équiper les puits par des moyens d'exhaure plus viables, réaliser la prospection et le fonçage des forages et des puits pastoraux, étendre les réseaux d'adduction d'eau potable.

Le Développement Rural et le Développement Urbain intégré :

- L'aménagement des surfaces cultivables
- La protection des cultures
- La construction de barrages et le renforcement des digues,
- La réalisation de parcs de vaccination
- L'ouverture des pharmacies vétérinaires
- L'ouverture des boutiques de vente de complémentation d'aliments de bétail
- L'aménagement des périmètres maraichers
- La protection de l'environnement contre la dégradation des ressources naturelles
- L'ouverture de boutiques communautaires
- La construction de mosquées
- La construction de magasins de stock de céréales
- La construction des ouvrages publics (maisons des jeunes, hôtels de ville, maisons du livre etc)
- Le désenclavement

